



Charte 2022-2023 / Sports

CHARTE DEFINISSANT LES DROITS ET DEVOIRS DES ELEVES SPORTIFS OU ARTISTES DE LA STRUCTURE SAE du Canton du Jura

PREAMBULE

Vous avez été admis(e) dans la structure **Sports-Arts-Etudes** de la République et Canton du Jura selon les critères sportifs ou artistiques établis pour chaque discipline.

Il est essentiel de préparer votre avenir scolaire ou professionnel et de considérer votre **formation scolaire comme un objectif tout aussi prioritaire que l'objectif sportif**.

Votre présence dans la structure SAE ne peut donc se concevoir que dans la poursuite conjointe de ces deux objectifs étroitement liés visant votre développement personnel et nécessitant de votre part un très fort investissement et de grands sacrifices. En effet, les contraintes imposées par votre choix vont être nombreuses, elles sont le prix à payer pour vous permettre de vivre l'aventure du sport ou art de haut niveau avec succès.

Votre adhésion suppose de votre part l'acceptation des contraintes liées à votre choix.

Objet de la charte

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des élèves sportifs et artistes. Elle définit les engagements et les responsabilités de chacun.

Rôles et responsabilités de la structure SAE

Ils sont définis par la directive cantonale concernant la prise en charge des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires I et II.

Devoirs et responsabilités de l'élève artiste ou sportif

Ils s'exercent principalement dans trois domaines, la vie personnelle, la vie sportive et la formation scolaire ou professionnelle.

La vie personnelle dépendant du rythme, de l'hygiène de vie et d'un certain état d'esprit, sera nécessairement différente de celle des autres élèves.

Le rythme de vie : la vie du sportif/artiste, réglée par les entraînements, les répétitions, les compétitions et déplacements, le travail scolaire et personnel, les soins, la récupération, est particulièrement dense en volume. L'adaptation à ce rythme de vie est une condition incontournable de la réussite.

L'hygiène de vie : l'enchaînement des entraînements, des compétitions, des stages, l'absolue nécessité de trouver du temps pour le travail scolaire, font de l'hygiène de vie (**récupération, sommeil, soins...**) un élément incontournable. Pour l'acquérir et la suivre, il faudra de **la motivation** et de **l'organisation** pour optimiser le travail, l'entraînement, la récupération... Le Carnet-Santé SAE est un outil à utiliser de manière régulière.

Un état d'esprit : il permet de s'engager « à fond », sans regret dans un choix certes difficile mais qui permet véritablement de se donner les moyens d'une ambition élevée. L'état d'esprit d'un sportif ou artiste de haut niveau se traduit également à travers son image et son comportement qui devront toujours être exemplaires.

La vie sportive : faire partie de la structure SAE signifie être en accord avec l'éthique de la pratique sportive ou artistique selon la charte ou règlement de chaque entité sportive ou artistique. Elle se fonde également sur les 7 principes de la Charte d'éthique du sport proposé par Swiss Olympic. Je m'engage dans ma vie sportive sans avoir recours à des produits dopants ou à des procédés illicites.

J'accorde une grande importance au sport pour lequel je me suis engagé(e) dans la structure SAE. Je considère que les entraînements SAE et les compétitions y relatives sont prioritaires pour moi et je m'y engage avant tout autre activité extrascolaire. J'informe le responsable sportif SAE de la discipline de tout autre engagement et discute avec lui de la possibilité d'y participer ou non.

La formation : le comportement scolaire est déterminant pour le maintien dans la structure. Il doit être conforme au règlement de l'établissement scolaire ou professionnel fréquenté ainsi qu'à la directive SAE.

Non-respect de la charte

Le non-respect de la charte entraînera la mise en oeuvre des dispositions prévues par la directive cantonale SAE.

Elève

Par ma signature, je m'engage à respecter les règles de la charte.

Nom

Prénom

.....
Lieu et Date

.....
Signature de l'élève

Autorité parentale

En tant que détenteur de l'autorité parentale, nous avons pris connaissance de la charte SAE et nous nous engageons à la faire respecter par notre fils/fille

Lieu et Date

Signature du représentant légal

Ensemble en faveur d'un sport sain, respectueux et correct !

Les huit principes de la Charte d'éthique du sport

1 Traiter toutes les personnes de manière égale !

2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !

3 Favoriser le partage des responsabilités !

4 Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !

5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !

6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !

7 S'opposer au dopage et à la drogue !

8 Renoncer au tabac et à l'alcool !

www.spiritofsport.ch